

VOTRE CONTACT

Justine BOILEAU
03 22 92 21 88
boileauj@d80.ffbatiment.fr

DUREE

2 jours (14 heures)

PUBLIC

Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4323-55 du Code du Travail).

PRÉ-REQUIS

Etre âgé de 18 ans minimum, être reconnu apte médicalement, savoir lire et comprendre le français

COÛT

500€ HT/personne

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Salle de cours équipée, Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
- Le ou les engins de l'entreprise,
- Vidéo projecteur / diaporama,
- Livret stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation de la formation
- Délivrance d'une attestation de présence

INTERVENANTS

- Un technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
- Un Testeur certifié pour la partie tests CACES®

EFFECTIF

MIN : 4p – MAX : 6p

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale,
- Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité,
- Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité,
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins.

PROGRAMME

- I – CONNAISSANCE DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

Identification et connaissance de la signalisation en vigueur : Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières. Connaissances des équipements réglementaires pour les véhicules

- II – DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

Les prescriptions de textes réglementaires applicables aux engins de chantier. Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée

Le port des protections auditives

La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur.

Les informations spécifiques à un chantier. Les responsabilités et pénalités encourues.

- III – TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN

Les différents organes / description / technologie

La préparation à la mise en route.

Les précautions lors de l'arrêt

- IV – RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

Définition du risque (mécanique, électrique, chimique,...)

Les différents risques concernés (levage, chargement,...)

- V – LES REGLES DE CONDUITE

Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins

- VI – EXERCICES PRATIQUES

Prise de poste et fin de poste

Vérifications avant utilisation,

Exercices divers adaptés aux catégories d'engins concernés

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

Tests CACES® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R372m